



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE



Orléans, le jeudi 12 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 entreprises de transport routier de la région Centre-Val de Loire signent la charte « Objectif CO₂ »

En signant la charte « *Objectif CO₂: les transporteurs s'engagent* », onze entreprises de transport routier de voyageurs et de marchandises de la région Centre-Val de Loire, s'engagent, pour une période de 3 ans, dans un plan d'actions concrètes et personnalisées, destinées à réduire leurs émissions de CO₂ par diminution de leur consommation de carburant. Se distinguent ainsi :

- **Deux entreprises de transport routier de voyageurs :**
 - Transdev Loir-et-Cher à Blois (41),
 - KEOLIS Touraine à Saint-Pierre-des-Corps (37) - signature de la 2^{ème} charte .
- **Cinq entreprises de transport routier de marchandises :**
 - DSN Transports à Dreux (28),
 - AEL Services à Dreux (28),
 - PRO LOGICS SARL à La-Membrolle-sur-Choisille (37),
 - EURO TRANS EXPRESS à Fussy (18),
 - GODEAU et Fils à Olivet (45),
 - ESTIVIN Primeurs de Loire à Tours (37) - signature de la 2^{ème} charte,
 - ESTIVIN Logistique Services à Tours (37) - signature de la 2^{ème} charte,
 - SAVIGNY-TRANSPORTS à Savigny-sur-Braye (41) - signature de la 2^{ème} charte,
 - SARL TOURAINE TRANSPORT à Parçay-Meslay (37) - signature de la 3^{ème} charte.

Ces 11 engagements mobilisent 769 conducteurs et 726 véhicules, ils vont permettre d'économiser sur 3 ans, près de 527 500 litres de gazole et ainsi éviter le rejet de près de 1 652 tonnes de CO₂.

En région Centre-Val de Loire, depuis 2009, 62 entreprises se sont engagées à améliorer leur performance environnementale, cela représente une économie de 8,6 millions de litres de carburant, et 28 171 tonnes de CO₂.

Élaborée par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles du transport routier, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ : « *Objectif CO₂* » s'inscrit dans une démarche de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la conférence internationale sur le climat (COP 21), la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports de 29 % sur la période 2015-2028.

Le dispositif environnemental des transporteurs routiers « *Objectif CO₂* », Charte et Label, est intégré pour la période 2018-2020, dans le cadre du programme « EVE » (Engagements Volontaires pour l'Environnement).

Le Programme EVE, comporte deux autres dispositifs d'engagement dans la démarche environnementale EVCOM s'adresse aux commissionnaires de transports et FRET21 aux chargeurs.

Ce programme ambitionne de sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.

L'objectif est de permettre d'initier ou de renforcer des actions concrètes en vue de diminuer la consommation de carburant des véhicules et par voie de conséquence les émissions de CO₂.



CONTACTS PRESSE

Florence KLEIBER / DREAL Centre-Val de Loire - Colette THEAS-DUHAMEL / Préfecture du Loiret

Tél : 02.36.17.41.27

Tél : 02.38.81.40.35

Graphique représentant le cumul de véhicules, conducteurs engagés et chartes signées.

